



COMMUNE de  
**DALHEM**  
Code postal 4607

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

## SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

**PRESENTS** : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
Mme M.C. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,  
Mme J. BOLLAND-BOTTY, Echevins  
M. J. J. CLOES, Mmes F. HOTTERBEEEX-van ELLEN, M-E. DHEUR,  
H. VAN MALDER-LUCASSE, MM J. CLIGNET, L. OLIVIER, F. T. DELIÉGE,  
Mmes S. PHILIPPENS-THIRY, E. DECKERS-SCHILLINGS,  
M. M. LUTHERS, Mmes A. XHONNEUX-GRYSON et J. CLAUDE-ANTOINE,  
Conseillers, M. R. MICHIELS, Président du CPAS  
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

SEANCE PUBLIQUE/~~HUIS-CLOS~~

**OBJET** : REDEVANCE COMMUNALE  
RECHERCHE ET DELIVRANCE DE RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS ECRITS EN MATIERE D'URBANISME  
EXERCICES 2016 - 2017 - 2018

Le Conseil,

Vu la 1ère partie du Code de la Démocratie Locale et de la  
Décentralisation, notamment en son article L1122-30;

Attendu que la recherche et la délivrance de renseignements  
administratifs quelconques entraînent des prestations de plus en  
plus nombreuses et répétées ;

Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin  
d'assurer l'exercice de sa mission de service public ;

Vu la circulaire du 16.07.2015 de M. le Ministre des Pouvoirs  
locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie de la Région  
wallonne relative à l'élaboration des budgets communaux pour  
l'exercice 2016;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant  
codification de la législation relative aux pouvoirs locaux confirmé  
par le décret du 27 mai 2004, paru au Moniteur belge du 12 août  
2004, tel que modifié par le décret du 22 novembre 2007 paru au  
Moniteur belge du 21 décembre 2007 et le décret du 31 janvier  
2013 paru au Moniteur belge du 14 février 2013, notamment les

361-04  
Envoyé le : 12/11

A :

EXECUTOIRE PAR EXPIRATION  
DU DELAI D'APPROBATION PAR  
L'AUTORITE DE TUTELLE



COMMUNE de  
**DALHEM**  
Code postal 4607

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

## SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

**PRESENTS :** M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
Mme M.C. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,  
Mme J. BOLLAND-BOTTY, Echevins  
M. J. J. CLOES, Mmes F. HOTTERBEECH-van ELLEN, M-E. DHEUR,  
H. VAN MALDER-LUCASSE, MM J. CLIGNET, L. OLIVIER, F. T. DELIÉGE,  
Mmes S. PHILIPPENS-THIRY, E. DECKERS-SCHILLINGS,  
M. M. LUTHERS, Mmes A. XHONNEUX-GRYSON et J. CLAUDE-ANTOINE,  
Conseillers, M. R. MICHIELS, Président du CPAS  
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

SEANCE PUBLIQUE/HUIS-CLOS

Envoyé le :

A :

articles L3113-1, L3113-2, L3114-1, alinéa 2, L3115-1, L3115-2,  
L3131-1 § 1er, 3° et L3132-1 §§ 3 et 4 ;

Vu la communication du dossier au receveur régional faite en date  
du 09.10.2015 conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4°  
du CDLD ;

Vu l'avis favorable rendu par Mr G. Philippin, Receveur régional, en  
date du 20.10.2015 et joint en annexe ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

Statuant, par 9 voix POUR (majorité) et 7 ABSTENTIONS  
(RENOUVEAU) ;

**ARRÊTE :**

### Article 1

Il est établi pour les exercices 2016 - 2017 - 2018, une redevance  
forfaitaire communale de 75,00 € pour la recherche et la délivrance  
de renseignements urbanistiques écrits jusqu'à 4 parcelles et un  
supplément de 15,00 € par parcelle pour les suivantes. En cas de  
demande urgente, un supplément de 25,00 € sera demandé.

### Article 2

La redevance est due par la personne physique ou morale qui  
sollicite les renseignements.



COMMUNE de  
**DALHEM**  
Code postal 4607

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

## SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

**PRESENTS :** M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
Mme M.C. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,  
Mme J. BOLLAND-BOTTY, Echevins  
M. J. J. CLOES, Mmes F. HOTTERBEECH-van ELLEN, M-E. DHEUR,  
H. VAN MALDER-LUCASSE, MM J. CLIGNET, L. OLIVIER, F. T. DELIÉGE,  
Mmes S. PHILIPPENS-THIRY, E. DECKERS-SCHILLINGS,  
M. M. LUTHERS, Mmes A. XHONNEUX-GRYSON et J. CLAUDE-ANTOINE,  
Conseillers, M. R. MICHIELS, Président du CPAS  
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

SEANCE PUBLIQUE/~~HUIS CLOS~~

### Article 3

La redevance est payable endéans les 15 jours qui suivent la réception des renseignements sollicités au moyen du bulletin de virement qui sera joint lors de l'envoi au requérant.

Envoyé le :

A :

### Article 4

A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement de la redevance sera poursuivi par la voie civile.

### Article 5

La présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,  
J. LEBEAU

Le Président,  
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

  
J. LEBEAU

  
A. DEWEZ



Agent traitant : Cédric LORQUET, Employé d'administration